

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

CROUY – ALLEE DES JUSTES, ALLEE DE L'ABBE LESCOT - RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS

L'Office Public de l'Habitat de l'Aisne a livré en avril 2018, un ensemble de 45 logements locatifs. Il est situé à l'angle de la rue Louis Edouard Gérard et de l'avenue du Général Patton. Lors de la construction, des voies privatives, des espaces verts, plusieurs emplacements de stationnement et une sente piétonne avaient été réalisés. Deux nouvelles rues ont ainsi été créées : allée des Justes et allée de l'Abbé Lescot.

Il convient aujourd'hui de rétrocéder les parcelles C 5031, d'une contenance approximative de 5a 33Ca Et C 5030 d'une contenance de 17a 06Ca à la commune de Crouy.

Ces parcelles sont actuellement à usage de voiries, places de stationnement, sente piétonne et espaces verts.

S'agissant d'un transfert de charges, cette vente s'opérerait sur la base de l'euro symbolique.

Pour les besoins de la publicité foncière, France Domaine en date du 13 juin 2025, a valorisé cette parcelle à 1 €.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'Office.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette rétrocession.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

